

DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D47_2021

Séance du 22.04.2021 – Convocation du 14.04.2021

Compte rendu affiché le 30 avril 2021

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Anne MOREL

Présents :

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Michel ROULLIAT, Anne MOREL, Yves ARTETA, Roger PEDOJA, Gérard PLAISANTIN, Nicole MESSÉGUÉ, Philippe JUSTE, Véronique CHIAVAZZA, Nasser MESSAÏ, Florence GAGNEUR, Odile BALTHAZARD, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Florian JEDYNAK, Nicolas PASTY, Leïla BEN MAHFOUD, Patrick SAILLOT, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Florence BERGER par Vincent ALAMERCERY ; Gisèle COIN par Guillemette DEBORDE ; Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Absent

Claire BLONDEL.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	28
Exprimés	28

Objet : Désignation des représentants au sein du Comité Technique

Le Conseil Municipal,

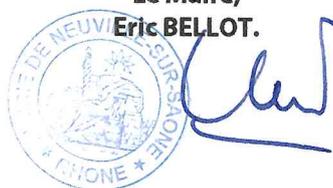
- OUI l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder au remplacement de Madame Frédérique BONETTI comme représentante titulaire au Comité technique de la commune,
- VU les candidatures enregistrées : **Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Anne MOREL, Patrick RACHAS**, en tant que titulaires et **Séverine DEJOUX, Gérard PLAISANTIN, Michel ROULLIAT, Nelly NAVARRO-TACHON**, en tant que suppléants,
- **PROCEDE** à l'élection et constate les résultats suivants : Votants : 28 Exprimés : 28
- **PROCLAME** l'élection de **Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Anne MOREL, Patrick RACHAS** en tant que représentants titulaires et **Séverine DEJOUX, Gérard PLAISANTIN, Michel ROULLIAT, Nelly NAVARRO-TACHON** en tant que représentants suppléants pour le collège des représentants de la collectivité,
- **DIT** en conséquence que la représentation de la Collectivité au Comité Technique est désormais assurée par **Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Anne MOREL, Patrick RACHAS** en tant que représentants titulaires et **Séverine DEJOUX, Gérard PLAISANTIN, Michel ROULLIAT, Nelly NAVARRO-TACHON** en tant que représentants suppléants

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 22 avril 2021

Le Maire,
Eric BELLOT.



Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 26/04/2021
- Publication ou affichage le 26/04/2021

Eric BELLOT, Maire.

